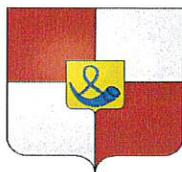


DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE ROCHEJEAN
18, rue Saint Jean – 25370 ROCHEJEAN
Tél : 03 81 49 90 82

rochejean.mairie@wanadoo.fr

Commune de Rochejean



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2025

Début de la séance à 20 h 30 à la salle du Conseil Municipal de Rochejean.

Présents : Mme Florence SCHIAVON, M. Benjamin MEYER, M. Bertrand THOMET, Mme Nicole CHEVASSU, M. Martial CREVOISIER, M Loïc ESPOSITO, M. Jean-Marc PAGET, M. Pierre PASSARD, M Sébastien SAUTEREAU, M. Jimmy THOMET.

Absents excusés : M. Jérôme DUBUS qui a donné procuration à M. Benjamin MEYER, Mme FOULQUIER Ségolène qui a donné procuration à Mme Florence SCHIAVON, Mme Maryline VAUCHY qui a donné procuration à M. Bertrand THOMET, M. Eric PENZES et M. Mathieu ROUSSELET.

Secrétaire de séance : M. Martial CREVOISIER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T.

Date de convocation : 26 mars 2025

.....

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h35. Elle demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour sur le budget Bois concernant l'état d'assiette ONF. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Affaire 2025-03-01

Approbation du précédent procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 17 mars 2025

Madame le Maire demande au conseil municipal s'il y a des remarques concernant le dernier procès-verbal de séance du conseil municipal en date du 17 mars 2025. Rien n'étant signalé, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Affaire 2025-03-02

Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2024 des budgets bois, eau potable, lotissement et communal et affectation des résultats :

Délibération n° 08-2025

- Budget Bois - Approbation des comptes de Gestion 2024 et vote des comptes administratifs 2024 et affectation du résultat au budget primitif 2025

Concernant le budget Bois, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion 2024 de Monsieur le Trésorier de la collectivité.

Après présentation des comptes par Mme le Maire, le conseil municipal sauf Mme le Maire et sous la Présidence de M. Benjamin MEYER, Premier adjoint, après avoir vérifié et constaté la concordance des comptes de la commune avec le compte de gestion du Trésorier, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2024 du budget Bois.

Fonctionnement :

Recettes 2024 : + 128 888.45 €
Dépenses 2024 : - 143 320.00 €

Investissement :

Recettes 2024 : + 3 263.03 €
Dépenses 2024 : 0 €

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023 :	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT.	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024
FONCTIONNEMENT	35 017.84	3 263.03	-14 431.55	17 323.26
INVESTISSEMENT	-3 263.03		3 263.03	0

Résultat global 2024 : + 17 323.26 €

Statuant sur l'affectation du résultat du budget Bois 2024, constatant :

- un excédent de fonctionnement de 17 323.26 € ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de reporter le résultat 2024 au budget primitif 2025 de la façon suivante :

- Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté pour 17 323.26 €.

Délibération n° 09-2025

- Budget Eau - Approbation des comptes de Gestion 2024 et vote des comptes administratifs 2024 et affectation du résultat au budget primitif 2025

Concernant le budget Eau, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion 2024 de Monsieur le Trésorier de la collectivité.

Après présentation des comptes par Mme le Maire, le conseil municipal sauf Mme le Maire et sous la Présidence de M. Benjamin MEYER, Premier adjoint, après avoir vérifié et constaté la

concordance des comptes de la commune avec le compte de gestion du Trésorier, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2024 du budget Eau.

Exploitation :

Recettes 2024 : + 96 905.25 €
Dépenses 2024 : - 109 138.88 €

Investissement :

Recettes 2024 : + 35 647.98 €
Dépenses 2024 : - 70 123.19 €

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023 :	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT.	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024
FONCTIONNEMENT	305.54		-12 233.63	-11 928.09
INVESTISSEMENT	139 314.98		-34 475.21	104 839.77

Résultat global 2024 : + 92 911.68 €

Statuant sur l'affectation du résultat du budget Eau 2024, constatant :

- Un déficit de fonctionnement de 11 928.09 € ;
- un excédent d'investissement de 104 839.77€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de reporter le résultat 2024 au budget primitif 2025 de la façon suivante :

- Compte 002 : Déficit de fonctionnement reporté pour 11 928.09 €
- Compte 001 : Excédent d'investissement reporté pour 104 839.77

Délibération n° 10-2025

- Budget Lotissement Chenailon II- Approbation des comptes de Gestion 2024 et vote des comptes administratifs 2024 et affectation du résultat au budget primitif 2025

Concernant le budget Lotissement Chenailon II, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion 2024 de Monsieur le Trésorier de la collectivité.

Après présentation des comptes par Mme le Maire, le conseil municipal sauf Mme le Maire et sous la Présidence de M. Benjamin MEYER, Premier adjoint, après avoir vérifié et constaté la concordance des comptes de la commune avec le compte de gestion du Trésorier, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2024 du budget **Lotissement Chenailon II**.

Fonctionnement :

Recettes 2024 : + 15 950.00 €
Dépenses 2024 : - 15 950.00 €

Investissement :

Recettes 2024 : + 15 690.00 €
Dépenses 2024 : - 15 950.00 €

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023 :	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT.	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024
FONCTIONNEMENT				0
INVESTISSEMENT	-15 690.00		-260.00	-15 950.00

Résultat global 2024 : - 15950.00 €

Statuant sur l'affectation du résultat du budget Eau 2024, constatant :

- un déficit d'investissement de 15 950.00 € ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de reporter le résultat 2024 au budget primitif 2025 de la façon suivante :

- Compte 001 : Déficit d'investissement reporté pour 15 950.00 €

Délibération n° 11-2025

- Budget Communal - Approbation des comptes de Gestion 2024 et vote des comptes administratifs 2024 et affectation du résultat au budget primitif 2025

Concernant le budget Communal, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents moins une abstention, approuve le compte de gestion 2024 de Monsieur le Trésorier de la collectivité.

Après présentation des comptes par Mme le Maire, le conseil municipal sauf Mme le Maire et sous la Présidence de M. Benjamin MEYER, Premier adjoint, après avoir vérifié et constaté la concordance des comptes de la commune avec le compte de gestion du Trésorier, à l'unanimité des membres présents moins une abstention, approuve le compte administratif 2024 du budget Communal.

Fonctionnement :

Recettes 2024 : + 644 444.91 €

Dépenses 2024 : - 579 736.20 €

Investissement :

Recettes 2024 : + 624 416.22 €

Dépenses 2024 : - 674 274.39 €

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023 :	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024
FONCTIONNEMENT	99 119.18	99 119.18	64 708.71	64 708.71
INVESTISSEMENT	101 375.71		-49 858.17	51 517.54

Résultat global 2024 : + 116 226.25 €

Statuant sur l'affectation du résultat du budget Communal 2024, constatant :

- un excédent de fonctionnement de 64 708.71 € ;

Délibération n° 14-2025

Approbation du budget primitif 2025 du budget Lotissement Chenailon II et fongibilité des crédits

Après présentation du budget par Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2025 du budget Lotissement Chenailon II, soit les prévisions budgétaires suivantes :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses 2025 :	155 950.00 €	Dépenses 2025 :	15 950.00 €
Recettes 2025 :	515 100.00 €	Recettes 2025 :	15 950.00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre sur le budget Lotissement Chenailon II dans la limite de :

- 7.5% des dépenses en investissement
- 7.5% des dépenses en fonctionnement.

Délibération n° 15-2025

Approbation du budget primitif 2025 du budget Communal et fongibilité des crédits

Après présentation du budget par Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2025 du budget Communal, soit les prévisions budgétaires suivantes :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses 2025 :	773 013.38 €	Dépenses 2025 :	574 360.08 €
Recettes 2025 :	773 013.38 €	Recettes 2025 :	574 360.08 €

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre sur le budget Communal dans la limite de :

- 7.5% des dépenses en investissement
- 7.5% des dépenses en fonctionnement.

Affaire 2025-03-04

Délibération n° 16-2025 : Taux d'imposition 2025

Après présentation au Conseil municipal des nouvelles bases d'imposition notifiées par les services fiscaux pour 2025 et d'une simulation avec une hausse de 2%, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents moins une abstention, n'a pas souhaité augmenter les taux en 2025.

Pour rappel, les taux d'imposition actuels sont :

- ☑ Taxe Foncière Bâtie : _____ 30.50 %
- ☑ Taxe Foncière Non Bâtie : _____ 12.75 %
- ☑ Taxe d'Habitation : _____ 13,55 %
- ☑ Cotisation Foncière des Entreprises : _____ 13.73 %

Affaire 2025-03-05

Délibération n°17-2025: ADAT: convention relative à la mission d'assistance et d'information aux collectivités

Par la signature d'une convention en 2020, nous avons confié à l'ADAT la prestation de sauvegarde externalisée de nos bases de données (Berger-Levrault et/ou fichiers bureautiques) via Berger Levrault. Le marché avec ce prestataire arrivant à échéance, de nouveaux fournisseurs, hébergés en France, ont été sélectionnés pour assurer cette prestation, garantissant ainsi la continuité de la prestation de sauvegarde externalisée et l'adaptation aux nouveaux enjeux de cybersécurité. Afin d'acter ce changement de prestataire, un avenant à la convention doit être signé. Il n'y a pas d'impact sur le fonctionnement de sauvegarde actuel ou sur la facturation.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des présents, Madame le Maire à signer l'avenant à la Convention.

Affaire 2025-03-06 : Remboursement anticipé de prêt Relais

Lors de la séance du conseil municipal du 17 mars 2025, après débat, il a été refusé le remboursement anticipé du prêt relais, d'un montant de 56 000,00€ sur le budget eau, qui vient à échéance fin mai 2025.

Plusieurs éléments cependant (impossibilité de le transformer en prêt à long terme, cadre de négociation avec la Banque, etc) remettent en question cette décision et Madame le Maire informe son conseil municipal qu'elle souhaite rembourser ce prêt, faisant appel à la délégation reçue sur la gestion des emprunts.

Affaire 2025-03-07

Délibération n° 18-2025 : Budget bois : Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes complémentaires 2025

Mme le Maire soumet les nouveaux éléments proposés par l'ONF pour 2025 à décision. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

1) approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface à désigner par l'ONF (ha)
36	2025	2025		irrégulier	9.00
2	2026	2025		Rase	0.5

2) décide des orientations de mise en marché suivantes :

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF en vente accord-cadre :

- parcelle 36 → BO résineux
- parcelle 2 → BO résineux

3) décide des modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2)
36 et 2	NON	OUI

4) autorise le Maire à signer tout document afférent.

Décisions du Maire : aucune nouvelle décision du Maire n'a été prise.

Questions diverses

La parole n'étant plus demandée, Madame le Maire clôture la séance à 21 h 50.

Vu pour être affiché le vendredi 4 avril 2025, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire,

Martial CREVOISIER

Le Maire,

Florence SCHIAVON